



## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bécancour, tenue à Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) le 22 novembre 2023 à 19 h 35

Deschailions-sur-St-Laurent

Fortierville

Lemieux

Manseau

Parisville

Ste-Cécile-de-Lévrard

Ste-Françoise

Ste-Marie-de-Blandford

Ste-Sophie-de-Lévrard

St-Pierre-les-Becquets

St-Sylvère

Ville de Bécancour

Sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet et maire de Sainte-Françoise, à laquelle séance sont représentées les municipalités suivantes:

Bécancour

Mme Lucie Allard, mairesse et préfète suppléante  
M. Marion Lamothe, représentant  
M. Pierre Moras, représentant

Deschailions-sur-Saint-Laurent

M. Christian Baril, maire  
Mme Julie Pressé, mairesse

Fortierville

Lemieux

M. Jean-Louis Belisle, maire

Manseau

M. Guy St-Pierre, maire

Parisville

M. René Guimond, maire

Sainte-Cécile-de-Lévrard

M. Simon Brunelle, maire

Sainte-Françoise

M. Yoland Neault, représentant

Sainte-Marie-de-Blandford

Mme Ginette Deshaies, mairesse

Saint-Pierre-les-Becquets

M. Eric Dupont, maire

Sainte-Sophie-de-Lévrard

M. Jean-Guy Beaudet, maire

Saint-Sylvère

Mme Sylvie Tanguay, mairesse

**Formant quorum**

**Assistent également à cette séance :**

M. Daniel Béliveau, directeur général et greffier-trésorier

Mme Valérie Le Jeune, greffière-trésorière adjointe

Mme Julie Dumont, directrice du service d'aménagement

### Engagements de la MRC sur la conservation de la biodiversité

#### RÉSOLUTION #2023-11-196

CONSIDÉRANT QUE le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT QUE la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

CONSIDÉRANT QUE les MRC, les villes et les municipalités, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) des MRC permettra l'atteinte des cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15) ainsi que d'agir concrètement pour la conservation de la biodiversité;

SUR PROPOSITION DE M. Christian Baril;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires s'engage à :



## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Deschallons-sur-St-Laurent

Forterville

Lemieux

Manseau

Parisville

Ste-Cécile-de-Lévrard

Ste-Françoise

Ste-Marie-de-Blandford

Ste-Sophie-de-Lévrard

St-Pierre-les-Becquets

St-Sylvère

Ville de Bécancour

- appuyer les axes et cibles du Plan nature 2030 tel que présenté à la consultation régionale du 1<sup>er</sup> novembre 2023;
- promouvoir et mettre en œuvre les cibles du Plan nature 2030 à travers les différents projets de la MRC;
- réaliser une veille stratégique sur les enjeux relatifs au Plan nature 2030 portant sur le milieu municipal;
- soutenir les partenaires régionaux (MRC, municipalités, OBV, Nature Avenir, etc.) dans la mise en œuvre de leurs plans et politiques liés à la conservation de la biodiversité et à la restauration des milieux naturels (PRMHH, PDE, politique de l'arbre, etc.);
- participer à la concertation des partenaires régionaux et nationaux afin de favoriser l'atteinte des cibles du Plan nature 2030;
- adopter et déposer son PRMHH au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 16 juin 2024;
- mettre en œuvre son PRMHH, respecter les engagements de conservation établis et réaliser les actions présentes au plan d'action.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires sollicite les différents paliers gouvernementaux afin d'offrir un soutien financier adéquat aux MRC et aux organismes partenaires pour assurer la mise en œuvre des actions du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et l'atteinte des engagements de conservation. De ce fait, la MRC de Bécancour s'engage à réaliser l'ensemble des actions ci-haut mentionnées conditionnellement à l'obtention des fonds nécessaires provenant des ministères liés à ce dossier.

### COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Donnée à Bécancour ce 23 novembre 2023

Valérie Le Jeune  
Greffière-trésorière adjointe